

LA FICHE DE RENDEMENT CLIMATIQUE DES RÉGIMES DE RETRAITE CANADIENS 2022

Janvier 2023



SOMMAIRE

Les plus grandes caisses de retraite du Canada jouent un énorme rôle dans la protection de la retraite de millions de Canadiens et Canadiennes contre les risques financiers liés au changement climatique, ainsi que dans l'affectation du capital de retraite à la transformation des systèmes énergétiques et la décarbonation de l'économie.

La crise climatique pose des défis existentiels aux caisses de retraite, de la multiplication des risques liés aux placements individuels et aux secteurs économiques jusqu'à la menace croissante à la stabilité des systèmes économiques, écologiques et financiers essentiels à la sécurité de la retraite. En vue de respecter les obligations liées à l'investissement responsable à long terme, les caisses de retraite doivent mettre en œuvre des changements nouveaux et inédits dans leur façon d'affecter les fonds, de prendre des décisions d'investissement et de gérer les actifs. Il est clair que les institutions financières de tous les niveaux se rendent compte à quel point il est difficile de créer et de mettre en œuvre des plans climatiques crédibles.

Avec cette première Fiche de rendement climatique des caisses de retraite canadiennes, Shift a établi un point de référence indépendant permettant d'évaluer la qualité, la portée et la crédibilité des politiques climatiques des caisses fondées sur les dernières données scientifiques et les meilleures pratiques internationales. Notre objectif est d'informer les gestionnaires, les administrateurs et les fiduciaires des caisses de retraite, les participants aux régimes, les promoteurs et les autres intervenants des progrès réalisés à ce jour; de documenter les défis et les lacunes propres à chaque fonds et de mettre en évidence les pratiques exemplaires et le leadership émergent. Le rapport se concentre sur 11 des plus grands gestionnaires de caisses de retraite du Canada, dont les « Maple 8 », et présente des exemples de quatre caisses de retraite internationales à des fins de comparaison. Ce point de référence peut être utilisé pour évaluer les plans climatiques de tous les gestionnaires de caisses de retraite canadiennes, qui gèrent collectivement des actifs de plus de 4 000 G\$.

Ce rapport s'appuie sur les rapports *Tableau de bord des investissements responsables des régimes de retraite*



*canadiens*¹ et *Building Climate Resilience in Canada's Pension Funds*², et les complète. Dans ces rapports, on utilise une vaste gamme d'indicateurs de finances durables pour fournir une évaluation quantitative et qualitative des méthodes utilisées par les principaux fonds de pension canadiens en matière de climat et d'investissement responsable, tout en fournissant d'importantes recommandations.

Shift a examiné les stratégies climatiques des fonds de pension à l'aide d'une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs inclus dans le rapport servent à fournir des informations générales et un contexte aux évaluations des auteurs, mais n'ont pas été directement pris en compte dans les notes attribuées. Ce sont les indicateurs qualitatifs qui constituent les critères d'évaluation pour l'attribution des notes (sous forme de lettres). Ces indicateurs comprennent :

- Des objectifs climatiques crédibles pour les portefeuilles alignés sur l'Accord de Paris.
- Des cibles climatiques provisoires ambitieuses et responsables.
- La mesure dans laquelle le gestionnaire du fonds de pension communique l'urgence et la gravité de la crise climatique.
- La solidité des programmes, stratégies et actions de mobilisation du fonds de pension qui visent à aligner les entreprises faisant partie du portefeuille sur les objectifs climatiques.
- La mesure dans laquelle les gestionnaires des fonds de pension intègrent le climat dans leur stratégie d'investissement et leur prise de décision.
- Les politiques visant à exclure les combustibles fossiles en reconnaissance du risque financier et des limites de mobilisation.

Notes obtenues

Pour une analyse détaillée de chaque fonds et de ses notes, cliquez sur le fonds dans le tableau ci-dessous.
(Les fonds de pension sont classés de la meilleure à la pire note.)

	NOTE GLOBALE	Cibles alignées sur l'Accord de Paris	Cibles provisoires	Urgence climatique	Engagement envers le climat	Intégration du climat	Exclusion des combustibles fossiles
CAISSES DE RETRAITE CANADIENNES							
CDPQ	B+	A-	B	A	B-	B	B-
OTPP	B	A-	B	A	B+	B-	F
UPP	B	A-	B-	A	B	B-	D+
IMCO	B-	B	B-	B+	C+	C+	D+
PSP	C	F	B-	B+	C	C+	F
CPPIB	C-	C	F	B	C+	C+	F
BCI	D+	F	D+	C+	C	C+	F
OMERS	D+	C	C	C+	D-	D+	F
OPTrust	D+	C-	D	C+	D	D	F
HOOPP	D	C-	D	C	F	F	F
AIMCo	D-	F	F	D+	D-	D	F
CAISSES DE RETRAITE INTERNATIONALES							
Nest	A-	B-	C+	A+	A	A-	B
AP2	B+	A-	C+	A-	B-	B	A
NGS Super	B	B-	C	A	B+	B-	B
NYSCRF	B	B-	C	B	A	B-	C+

Principaux résultats

- **Ne sont pas encore alignés sur le climat.** Les plans climatiques des principaux fonds de pension du Canada n'ont pas encore emprunté la voie nécessaire pour protéger la retraite des bénéficiaires tout en assurant un avenir climatique sûr.
- **Certains signes de progrès.** La majorité des principales caisses de retraite du Canada ont fait des progrès mesurables au cours des dernières années en élaborant des stratégies d'investissement qui tiennent compte des risques et des possibilités de crise climatique mondiale, mais doivent en faire beaucoup plus.
- **Une variabilité importante.** Le degré d'urgence, de détail, de transparence, de rigueur et d'ambition des approches en matière de gestion des risques et des occasions liés au climat varie considérablement.
- **Manque de transparence.** Bien que la divulgation des risques financiers liés au climat se soit améliorée au fil du temps, il reste impossible pour les bénéficiaires et les intervenants d'évaluer correctement le degré d'exposition aux risques climatiques en fonction des renseignements rendus publics par leurs caisses de retraite.
- **Absence de cibles provisoires.** La majorité des fonds de pension canadiens n'ont pas de cibles provisoires significatives de réduction des émissions.
- **Absence de cibles de réduction absolue des émissions.** Aucun fonds de pension canadien n'a déclaré d'émissions absolues ou adopté des plans de réduction absolue des émissions associés à son portefeuille.
- **Absence d'émissions de portée 3.** Un seul fonds canadien a déclaré des émissions de portée 3 associées à ses actifs pétroliers, gaziers et miniers. Aucun autre fonds n'a déclaré d'émissions de portée 3 financées.
- **Attentes faibles, peu de conséquences et aucun échéancier.** Les stratégies des caisses de retraite canadiennes en matière d'engagement climatique des sociétés détenues n'ont pas la transparence, la rigueur, les attentes et les mesures de recours nécessaires pour aligner les modèles d'affaires sur la carboneutralité et la stabilité climatique. Ce constat est particulièrement problématique en regard de l'intention des fonds de pension canadiens de continuer d'investir dans des entreprises de combustibles fossiles, pour lesquelles il n'existe pas d'autres voies crédibles et rentables de décarbonation que l'élimination progressive.
- **Premiers signes d'intégration du climat.** Les fonds de pension canadiens utilisent de plus en plus des outils évolués pour intégrer la gestion du risque climatique dans leur prise de décision en matière d'investissement et de gestion des actifs, notamment l'analyse des scénarios alignés sur l'objectif de 1,5 °C et la mesure des émissions financées. Les fonds développent également des structures de gouvernance et de gestion de portefeuille qui intègrent le risque climatique dans l'ensemble de l'organisation, et offrent une formation liée au climat au personnel et aux administrateurs ou fiduciaires. Au moins deux fonds ont établi un lien entre la rémunération et la réalisation des objectifs climatiques, une pratique que toutes les caisses de retraite canadiennes devraient adopter.
- **Réticence canadienne à admettre que les combustibles fossiles n'offrent pas de voies crédibles en faveur du climat.** Un écart important est apparu entre les fonds de pension canadiens et les principaux investisseurs institutionnels mondiaux dans leur approche envers les combustibles fossiles. Alors que les investisseurs chefs de file en matière de climat ont explicitement reconnu l'urgence d'une élimination rapide des combustibles fossiles, de nombreux dirigeants du secteur des caisses de retraite canadiennes s'accrochent à la croyance infondée que l'investissement continu dans le pétrole et le gaz fait en quelque sorte partie de la transition énergétique.
- **L'écoblanchiment est courant.** Les caisses de retraite canadiennes vantent constamment leur engagement envers l'action climatique et l'alignement sur l'Accord de Paris sans avoir pris les décisions nécessaires pour y donner suite. Par exemple, de nombreux gestionnaires omettent souvent de définir ce qu'ils entendent par « actifs verts » par rapport aux « actifs de transition », ce qui enlève beaucoup de poids à leurs promesses d'allouer des capitaux à de véritables solutions climatiques. Shift a décerné un « prix d'écoblanchiment » bronze,

argent et or à trois caisses de retraite canadiennes pour avoir donné l'impression que leurs activités d'investissement étaient plus respectueuses ou moins dommageables pour l'environnement qu'elles ne le sont en réalité. Investissements PSP reçoit l'étoile de bronze, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario l'étoile d'argent et Investissements RPC l'étoile d'or de l'écoblanchiment.

- **Absence de cadres pour les droits et la réconciliation des peuples autochtones.** Il semble

que seules quelques caisses de retraite mentionnées dans ce rapport aient pris des mesures pour intégrer les droits et la réconciliation autochtones dans leurs processus d'investissement, notamment des politiques transparentes de respect des droits des peuples autochtones dans leurs décisions. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) exige explicitement le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des Autochtones pour les activités susceptibles de les affecter ou d'affecter leurs territoires.

Recommandations

La pleine participation des institutions financières à l'action climatique est inévitable, à la fois pour protéger la capitalisation des régimes de retraite et pour empêcher une aggravation de la crise mondiale. Rien ne justifie de retarder davantage l'élaboration et la mise en œuvre de plans climatiques crédibles.

Ce rapport propose des recommandations complètes aux gestionnaires, administrateurs et fiduciaires des fonds de pension, afin qu'ils évaluent la manière dont ils gèrent les risques climatiques par rapport aux meilleures pratiques en matière d'établissements d'objectifs à court, moyen et long terme alignés sur ceux de l'Accord de Paris; les communications de l'urgence climatique; la création et la mise en œuvre d'un solide programme d'engagement climatique; l'intégration de la gestion des risques climatiques, ainsi que la protection des bénéficiaires contre le profil de risque financier unique que présente l'industrie des combustibles fossiles. Il comprend également quelques recommandations et ressources pour aider les caisses de retraite à établir un cadre de travail relatif aux droits et à la réconciliation des peuples autochtones. Bien que des recommandations détaillées sur l'élaboration de lois, de réglementation et de politiques fédérales et provinciales visant à aligner les institutions financières du Canada sur un avenir climatique sûr dépassent le cadre du présent rapport, l'insuffisance des stratégies climatiques des caisses de retraite met en lumière la nécessité de procéder à une réforme législative et réglementaire.

Les promoteurs et les fiduciaires des fonds de pension doivent également en faire plus en matière de gouvernance climatique au sein des conseils d'administration. L'expertise et l'expérience relatives au climat devraient être des compétences requises pour les administrateurs, surtout pour la gouvernance des caisses de retraite qui ont un horizon d'investissement à long terme et une obligation fiduciaire d'investir dans l'intérêt des membres, jeunes et vieux.

Les liens actifs entre certains conseils d'administration de caisses de retraite et les combustibles fossiles sont de plus en plus préoccupants, car ils créent un risque de conflits d'intérêts dans la prise de décisions liées au climat. De tels liens sont susceptibles de retarder ou d'entraver les décisions importantes nécessaires pour protéger les fonds contre les risques financiers liés au climat. Les liens avec les entreprises de combustibles fossiles doivent être évités au moment de la nomination de nouveaux administrateurs.

Il n'est pas facile d'adopter des plans climatiques crédibles. La crise climatique représente un défi sans précédent pour les caisses de retraite. Par ailleurs, même si les plans climatiques des caisses de retraite ne seront jamais parfaits, ces dernières ont grandement intérêt à commencer dès aujourd'hui à mettre en place des plans alignés sur l'Accord de Paris, car les institutions qui développent une expertise interne, des capacités, une expérience et une culture de l'expérimentation sont susceptibles d'être récompensées à long terme.

NOTES

- 1 Smart Prosperity Institute, The Natural Step and Corporate Knights. (2021, November). *Canadian Pensions Dashboard for Responsible Investing: A Navigational Tool to Increase Ambition for a Sustainable, Inclusive Future*. institute.smartprosperity.ca/sites/default/files/Pensions-Dashboard.pdf.
- 2 Smart Prosperity Institute and Global Risk Institute. (2022, July). *Building Climate Resilience in Canada's Pension Funds*. institute.smartprosperity.ca/sites/default/files/Building%20Climate%20Resilience%20in%20Canada%E2%80%99s%20Pension%20Funds.pdf.